

● (1620)

## M. STEVENS—LES QUOTAS D'IMPORTATIONS DE CHAUSSURES ET DE CUIR

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Madame le Président, j'aimerais présenter une pétition au nom de 205 résidents de la région de York. Ces derniers sont très inquiets de la menace que représente la concurrence des produits importés pour l'industrie du cuir et de la chaussure, qui emploie beaucoup de personnes dans notre région. A leur avis, il faut intervenir immédiatement pour sauver cette industrie, et fixer des quotas globaux pour limiter les importations totales de chaussures et de cuir afin de protéger les emplois dans ces localités. Ces personnes exhortent le gouvernement du Canada à mettre en vigueur un système de quotas efficace afin de protéger ce secteur de la concurrence injuste qu'exercent les importations.

## M. NIELSEN—LES EXEMPTIONS FISCALES ACCORDÉES AUX TRAVAILLEURS DU NORD

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, il est de mon devoir de vous soumettre une pétition au nom de mes électeurs. Cette pétition, signée par 250 travailleurs du Yukon, a pour objet de signaler au gouvernement que la suppression du moratoire sur l'imposition des indemnités pour le travail dans le Nord serait catastrophique.

Ces personnes demandent le maintien du moratoire actuel sur l'imposition des indemnités versées à ceux qui travaillent dans le Nord, afin d'empêcher le gouvernement de faire main basse sur une bonne partie de cet argent. Elles demandent également au gouvernement d'adopter une politique permanente visant à exonérer d'impôt toutes les allocations spéciales versées aux travailleurs du Nord et des régions lointaines du Canada, entre autres les allocations de transport, de logement, de repas, les indemnités de congé spéciales et les allocations en espèce; enfin, ils demandent au gouvernement de rencontrer les dirigeants nationaux des Métallurgistes unis d'Amérique dans le but d'entendre ce qu'ils ont à dire au nom des 10,000 ouvriers métallurgistes canadiens et plus qui travaillent et vivent dans des localités isolées.

Les pétitionnaires espèrent, madame le Président, que vous jugerez leur pétition recevable, comprendrez l'urgence et le caractère désespéré de leur requête et que vous ferez usage des pouvoirs discrétionnaires qui vous sont investis pour en autoriser la discussion et le renvoi au comité le plus tôt possible.

\* \* \*

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Antonio Yanakis (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 1515, 2633 et 3257.

## Questions au Feuilleton

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

## LA RÉDUCTION DU PERSONNEL DU CN

Question n° 1515—M. Mazankowski:

1. Le CN réduit-il le personnel de service de wagons et d'équipement et, le cas échéant, combien d'employés seront mis à pied dans chaque province?
2. Combien d'entre eux s'occupaient de l'inspection, de la réparation ou de l'entretien de l'équipement et, dans l'affirmative, a) combien, b) comment pourra-t-on maintenir, voire améliorer le niveau sécuritaire avec un personnel réduit?
3. Le ministre des Transports en a-t-il discuté avec le CN et, dans l'affirmative, quels ont été les résultats de ces entretiens?

**M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La réponse de la direction des Chemins de fer nationaux du Canada est la suivante:

1. En mai et juin 1980, par la combinaison de l'usure et des mises en disponibilité, le nombre des employés associés à la réparation de wagons baissa de 511.

| Provinces             | Réduction de postes |
|-----------------------|---------------------|
| Nouvelle-Écosse       | 1                   |
| Île-du-Prince-Édouard | 5                   |
| Nouveau-Brunswick     | 93                  |
| Québec                | 158                 |
| Ontario               | 90                  |
| Manitoba              | 131                 |
| Saskatchewan          | 33                  |
|                       | 511                 |

Le chemin de fer connaissait alors une diminution sensible du trafic ferroviaire, ce qui entraîna une baisse de la demande en wagons. Les wagons qui avaient besoin d'être réparés et qui n'étaient pas nécessaires pour répondre à la demande de transports, furent placés dans la catégorie des surplus stockés.

2. Les postes touchés se rattachaient à la réparation des wagons. a) 511 postes afférents à la réparation de wagons, aucun poste d'inspecteur de wagons. b) Comme nous n'avons pas touché aux postes d'inspecteur de wagons, nous avons continué d'accorder une très grande attention à l'inspection des wagons.

3. Le ministre des Transports en a discuté avec le chemin de fer, qui l'a informé des causes profondes de cette réduction et qui lui a assuré qu'en prenant une telle mesure le Canadien National continuerait d'assumer une exploitation sûre et efficace.

## LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Question n° 2633—M. Cossitt:

1. Au sujet de la réponse à la question n° 2217 qui stipule notamment qu'il n'est pas d'usage de demander à la Société Radio-Canada de divulguer ce genre d'information sur sa gestion et son administration internes, a) combien de fois a-t-on invoqué une raison semblable dans des réponses aux questions inscrites au Feuilleton au sujet de la Société Radio-Canada, b) quel était le texte exact de la première question à laquelle on a répondu ainsi, y compris le texte et la date de la réponse?

2. Quand la Société a-t-elle été créée et combien de temps après cet «usage» a-t-il été établi à l'égard des réponses aux questions?